

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 août 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Monsieur Adélarde Couture (Saint-Camille) a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne à l'administration est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-08-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015 ET SUIVI.**

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 22 JUILLET 2015, ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
 - 07.01 - Résolution pour gestion du Fonds de développement des territoires (FDT)**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 08.01 - Émission de certificat de conformité:**
 - 08.01.01 - Municipalité de Saint-Camille.**
 - 08.01.02 - Municipalité de Saint-Louis.**
 - 08.01.03 - Municipalité de Saint-Cyprien**
 - 08.01.04 - Municipalité de Saint-Prosper**
 - 08.01.05 - Municipalité de Saint-Prosper (PPCMOI)**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 - Projets locaux.**
 - 10.02 - Projets régionaux.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
 - 11.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).**
 - 11.03 - Trappage des castors relativement à la gestion des cours d'eau.**
 - 11.04 - Les Résidences et centre communautaire des Etchemins.**
 - 11.05 - MRC de la Nouvelle-Beauce / MRC de Lotbinière.**
 - 11.06 - Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).**
 - 11.07 - Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ).**
 - 11.08 - Association des propriétaires de boisés de la Beauce.**
 - 11.09 - Les Résidences et centre communautaire des Etchemins.**
 - 11.10 - Rapport financier d'avril pour l'année 2014-2015 - Passion FM.**
 - 11.11 - MRC de la Nouvelle-Beauce.**
 - 11.12 - MRC de Marguerite-D'Youville.**
 - 11.13 - Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).**
 - 11.14 - Ministère des Transports Québec (MTQ).**
 - 11.15 - Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.**
 - 11.16 - La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).**
 - 11.17 - Municipalité de Lac-Etchemin.**
 - 11.18 - COBARIC.**
 - 11.19 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.**
 - 11.20 - Municipalité de Saint-Benjamin.**
 - 11.21 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).**
 - 11.22 - Histoire et Patrimoine de Sainte-Aurélie (demande d'aide financière)**
- 12 - ADMINISTRATION:**
 - 12.01 - Liste des comptes à payer.**
 - 12.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 13.01 - Gouvernement du Québec.**
 - 13.01.01 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).**
 - 13.01.02 - Ministère des Transports Québec (MTQ).**
 - 13.01.03 - Ministère des Affaires municipales et de**

l'Occupation du territoire (MAMOT).

13.01.04 - Ministère de la Sécurité publique et ministre de la région de Lanaudière.

13.01.05 - Ministère de la Sécurité publique.

13.02 - Union des municipalités du Québec (UMQ).

13.03 - Défi sans auto solo.

13.04 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE).

13.05 - Corporation informatique Bellechasse (CIB).

13.06 - Vision Femmes.

13.07 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

13.08 - Municipalité Lac-Etchemin: Projet Fonds culturel.

13.09 - Nouvel Essor.

13.10 - Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ).

13.11 - Ministère de la Sécurité publique.

13.12 - Ministère de la Sécurité publique.

13.13 - Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

14 - VARIA.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2015-08-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015 ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 22 JUILLET 2015, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

2015-08-03

07.01 - Résolution pour gestion du Fonds de développement des territoires (FDT)

Adoption d'une résolution demandée par le MAMOT pour la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT). Voir article 6 du protocole d'entente de ce Fonds.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de ladite entente prévoit que la MRC peut, le cas échéant, charger son comité exécutif, un membre de ce comité ou son directeur général de la gestion de la partie du Fonds que lui délègue le ministre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins nomme son directeur général, Monsieur Luc Leclerc pour la gestion du Fonds de développement des territoires délégué par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Émission de certificat de conformité:

2015-08-04

08.01.01 Municipalité de Saint-Camille.

-

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 435-2015, 436-2015, 437-2015 et 438-2015 de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 1^{er} juin 2015, les règlements nos 435-2015, 436-2015, 437-2015 et 438-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection et enfin, corriger et adopter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 435-2015, 436-2015, 437-2015 et 438-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-08-05

08.01.02 Municipalité de Saint-Louis.

-

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 49-2015, 50-2015, 51-2015 et 52-2015 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 4 juin 2015, les règlements nos 49-2015, 50-2015, 51-2015 et 52-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection et enfin, corriger et adopter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 49-2015, 50-2015, 51-2015 et 52-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-08-06

08.01.03 Municipalité de Saint-Cyprien

-

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 313-15, 314-15, 315-15 et 316-15 de la municipalité de Saint-Cyprien.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien a adopté le 2 juillet 2015, les règlements nos 313-15, 314-15, 315-15 et 316-15;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection et enfin, corriger et adopter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 313-15, 314-15, 315-15 et 316-15 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-08-07

08.01.04 Municipalité de Saint-Prosper

-

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 05-2015, 06-2015, 07-2015 et 08-2015 de la municipalité de Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 3 août 2015, les règlements nos 05-2015, 06-2015, 07-2015 et 08-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la

concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection et enfin, corriger et adopter certains articles présentant des difficultés d'application et modifier les limites d'une aire d'affectation et de zonage à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 05-2015, 06-2015, 07-2015 et 08-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-08-08

08.01.05 Municipalité de Saint-Prospér (PPCMOI)

-

Émission de certificat de conformité - municipalité de Saint-Prospér – PPCMOI.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prospér a adopté le 3 août 2015, par résolution no 15-08-216, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suite à une demande qui lui a été adressée à l'égard d'un bâtiment sis au 1865, 8^e Rue (Samson Radio TV);

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté dans le cadre de ce PPCMOI a été jugé par le conseil de la municipalité de Saint-Prospér conforme aux objectifs de son plan d'urbanisme et que la demande respecte les critères d'évaluation compris au règlement 05-2013 de la municipalité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a franchi l'ensemble des étapes auprès de la susdite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit émettre un certificat de conformité eu égard au schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins entérine la résolution no 15-08-216 telle qu'adoptée par la municipalité de Saint-Prosper et estime que le PPCMOI est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Aucun rapport.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

Lors de la rencontre avec Monsieur Pierre Drouin du MAMOT tenue le 5 août dernier, les élus ont été informé que les sommes allouées dans le cadre du Pacte rural doivent être engagées **avant le 31 mars 2016 et les projets réalisés avant le 31 mars 2017**. Les sommes non engagées et non utilisées devront être retournées au gouvernement du Québec. Cette information sera transmise à chaque direction municipale.

10.01 - Projets locaux.

Aucun projet présenté.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun projet présenté.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2015-08-09

11.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

La Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) souhaite assurer un suivi et rappeler les termes de leur proposition présentée le 12 juin 2015, à Montmagny.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins ne verse aucune contribution à la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) comme contribution pour le partenariat MRC-TACA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.03 - Trappage des castors relativement à la gestion des cours d'eau.

Contact pour l'Association des trappeurs Chaudière-Appalaches.

2015-08-10

11.04 - Les Résidences et centre communautaire des Etchemins.

La présidente des Résidences et centre communautaire des Etchemins, Madame Suzi Ann Roy, demande d'annuler le solde du prêt du programme Fonds d'Économie Sociale.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins recommande au comité de Développement Économique Etchemins d'annuler le solde du prêt du programme Fonds d'Économie sociale (FES) dû par les Résidences et centre communautaire des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.05 - MRC de la Nouvelle-Beauce / MRC de Lotbinière.

Position des MRC sur la demande d'appui à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour son centre régional intégré de cancérologie (CRIC).

11.06 - Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).

Rapport annuel 2014-2015 de la TACA.

11.07 - Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ).

Couverture orthographique régionale.

11.08 - Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a obtenu le 4 avril 2011 la certification du Forest Stewardship Council (Conseil de Gestion Forestière - FSC) pour son programme de certification des propriétaires de boisés de notre territoire.

11.09 - Les Résidences et centre communautaire des Etchemins.

Viabilité de la bâtisse Les Résidences et centre communautaire des Etchemins et frais de location raisonnable aux organismes communautaires.

11.10 - Rapport financier d'avril pour l'année 2014-2015 - Passion FM.

Le rapport financier d'avril pour l'année 2014-2015 avec comparatif avec l'année précédente de Passion-FM est déposé.

11.11 - MRC de la Nouvelle-Beauce.

Résolution numéro 12781-06-2015 concernant l'instance régionale de concertation de Chaudière-Appalaches.

2015-08-11

11.12 - MRC de Marguerite-D'Youville.

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville demande une résolution d'appui à toutes les MRC du Québec concernant le Fonds de développement des territoires.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie la résolution No 2015-07-193 de la MRC de Marguerite-D'Youville concernant le Fonds de développement des territoires ci-jointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.13 - Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

Le ministre Moreau a confirmé son intention de confier aux MRC la gestion des Offices municipales d'habitation lors du congrès des OMH.

11.14 - Ministère des Transports Québec (MTQ).

Le MTQ a été informé que certaines municipalités locales ont manifesté leur intention de ne plus procéder à l'enlèvement des débris dans les cours d'eau parcourant leur territoire. La montée des eaux causée par l'accumulation de débris pourrait occasionner des dommages aux infrastructures. Les MRC peuvent être tenues responsables des dommages éventuellement causés, si elles ne sont pas en mesure de démontrer l'absence de faute, alors qu'elles auraient pu raisonnablement prévenir la formation d'une obstruction menaçant la sécurité des biens dans un cours d'eau sur leur territoire.

2015-08-12

11.15 - Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.

Construction d'un Centre régional intégré de cancérologie (CRIC).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUET,
ET RÉSOLU

QUE la demande de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis pour sa campagne de financement 2015-2019 pour la construction d'un Centre régional intégré de cancérologie (CRIC) soit transférée aux municipalités locales pour analyse et considération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.16 - La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

Point d'information pour une table de concertation sous l'égide de la Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches.

2015-08-13

11.17 - Municipalité de Lac-Etchemin.

Demande pour les services d'un inspecteur.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins accepte de fournir 84 heures supplémentaires pour le service d'inspection à la Municipalité de Lac-Etchemin. Les heures supplémentaires seront facturées selon l'article 6.3 de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC, soit une majoration de 25% du taux horaire déterminé pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-08-14

11.18 - COBARIC.

Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Gilles Gaudet, maire de Sainte-Aurélie, soit nommé représentant de la Municipalité régionale de comté des Etchemins au sein du conseil d'administration du Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.19 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le 17 juillet dernier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard annonçait la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Comme mentionné dans le communiqué régional qui a suivi, le ministre confirme par la présente qu'un montant de 243 391,00 \$ est accordé à la région de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF pour l'année financière 2015-2016.

2015-08-15

11.20 - Municipalité de Saint-Benjamin.

Résolution concernant la réorganisation du réseau des Offices d'habitation du Québec provenant de la Municipalité de Saint-Benjamin afin qu'il y ait sur le conseil d'administration de la nouvelle structure administrative au moins un membre représentant chaque MRC, des termes de deux ans maximum afin qu'il y ait une rotation des municipalités représentées.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUET,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins suggère que chaque office d'habitation soit autonome dans sa décision de se regrouper ou non pour sa gestion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.21 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Lancement du programme incitatif à la transformation des bois de qualité inférieure dans le cadre des travaux du chantier sur la forêt feuillue québécoise.

2015-08-16

11.22 - Histoire et Patrimoine de Sainte-Aurélie (demande d'aide financière)

Demande d'aide financière du comité des bénévoles du Vieux Moulin Metgermette-Nord pour le support des activités estivales 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins verse une aide financière de 500.00\$ au comité des bénévoles du Vieux Moulin Metgermette-Nord pour le support des activités estivales 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2015-08-17

12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUET,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-sept dollars et quatre-vingt-huit cents(185 137,88\$) pour le mois de juin 2015 et de trois cent trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-huit cents (331 581,58\$) pour le mois de juillet 2015 incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 - Gouvernement du Québec.

13.01.01 Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

-

La Municipalité régionale de comté des Etchemins (MRC) est nommée mandataire par la présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) avec l'approbation du ministre des Transports.

13.01.02 Ministère des Transports Québec (MTQ).

-

En avril dernier, le MTQ a reçu le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) révisé de la MRC des Etchemins. Après l'analyse du rapport final, le MTQ émet un avis favorable avec quelques réserves.

13.01.03 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

-

Le 14 avril dernier, la MRC des Etchemins a adopté le projet de règlement numéro 120-15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

13.01.04 Ministre de la Sécurité publique et ministre de la région de Lanaudière.

-

La vice-première ministre, Madame Lise Thériault, a le plaisir de transmettre le document officiel attestant de la conformité de notre schéma révisé suivant les Orientations du ministre de la Sécurité publique

en matière de sécurité incendie.

13.01.05 Ministère de la Sécurité publique.

-

Suite à l'incendie mortel à la Résidence du Havre, à L'Isle-Verte, le 23 janvier 2014, le ministère veut procéder au préalable à une analyse rigoureuse des enjeux relatifs à la levée de la clause grand-père, afin de bien déterminer, s'il est possible de mettre fin à cette clause pour tout le territoire et si des modalités ne devraient pas être préalablement établies.

13.02 - Union des municipalités du Québec (UMQ).

Accusé réception par l'UMQ de notre résolution: Demande d'accès aux données du Régime de compensation no 2015-05-22.

13.03 - Défi sans auto solo.

Invitation à participer au Défi sans auto solo le mercredi 16 septembre 2015 afin d'inciter les employés à utiliser un ou plusieurs modes de transport durables la journée du Défi pour se rendre sur leur lieu de travail.

13.04 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE).

Transmission du rapport annuel 2014-2015 du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.

13.05 - Corporation informatique Bellechasse (CIB).

Copie de contrat relativement au droit d'utilisation de leurs logiciels municipaux ainsi qu'un engagement de confidentialité.

2015-08-18

13.06 - Vision Femmes.

Renouvellement de notre adhésion à Vision Femmes pour l'année 2015-2016.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins renouvelle son adhésion à Vision Femmes et verse sa cotisation annuelle 2015-2016 de 20.00\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.07 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Documents présentés à la réunion des Directeurs généraux le 2 juillet dernier à Sainte-Marie.

- L'entente relative au Fonds de développement des territoires;
- La MRC au cœur de la nouvelle gouvernance locale et régionale.

13.08 - Municipalité Lac-Etchemin: Projet Fonds culturel.

Résolution numéro 133-06-2015 concernant le transfert des sommes du fonds culturel 2014 de la Municipalité de Lac-Etchemin à l'entente de développement culturel de la MRC des Etchemins - projet fonds culturel.

13.09 - Nouvel Essor.

Remerciement provenant de Nouvel Essor concernant le don d'ameublement que le CLD des Etchemins a fait à l'organisme.

13.10 - Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ).

La Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) présente la mise à jour de l'étude sur l'impact économique du quad au Québec.

13.11 - Ministère de la Sécurité publique.

Premier versement effectué concernant le volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

13.12 - Ministère de la Sécurité publique.

Versement transmis dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

13.13 - Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Entente relative au Fonds de développement des territoires dûment signé par toutes les parties ainsi qu'un chèque au montant de 442 248,00 \$.

14 - VARIA.

Monsieur le maire Richard Couët souligne l'excellent travail effectué par la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins lors de la dernière édition du Nashville en Beauce. Le comité de sécurité publique transmettra les félicitations à la direction du poste lors de notre prochaine rencontre.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Une invitation est faite aux maires pour l'exposition concept Mosaïqu'Osol de l'artiste Guy Robitaille qui se déroulera du 13 au 31 août prochain au Centre communautaire de Sainte-Sabine.

2015-08-19 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SÉCRÉTAIRE-TRÉSORIER
ADJOINT